



Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 octobre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes Buisine Martine, Cluzel Françoise, Lassimouillas Jeanne, Meunier Martine et Poyart Caroline, MM : Alexandre David, Auroux Frédéric, Chanclud Maurice, Cristofoli Alain et Godeau Hervé.

Absents ayant donné procuration : Mmes Carrico Sandrine à M. Chanclud, Mayordomo Frédérique à M. Auroux, PALFRAY Martine à Mme Meunier et MM. Grindel Xavier à M. Cristofoli et François Daniel à Godeau

A été nommée secrétaire : Mme BUISINE.

Le quorum est atteint : 10 conseillers présents et 5 procurations.

Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2022 : Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu dont Mme Mayordomo était nommée secrétaire de séance.

PNR nomination d'un délégué titulaire : Suite à la démission de Mme CARRICO déléguée titulaire au PNR, Longvilliers n'était plus représenté au comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. M. Godeau est seul à se présenter comme délégué titulaire. **Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Godeau.**

M57 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{ER} janvier 2023 : La nomenclature M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales. Ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Il sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Depuis la loi "NOTRe" du 7 août 2015, les collectivités territoriales disposent d'un droit d'option qui leur permet d'adopter, par délibération de leur assemblée délibérante, le cadre budgétaire et comptable unique, pour chaque entité (commune, budget annexe, CCAS etc.). M. Chanclud propose de ne pas attendre le 1^{er} janvier 2024 pour adopter la nomenclature comptable M57, car les services des finances publiques seront alors assaillis par de nombreuses communes. Il propose de passer au M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget de la commune et le budget annexe « résidence de la gloriette ». Concernant le budget CCAS, il devait également adopter la nomenclature M57, M. Chanclud va proposer au CCAS de dissoudre le budget CCAS, mais de créer une commission CCAS ouverte aux personnes extérieures au conseil municipal. Car ce budget est abondé uniquement par la commune et n'émet que quelques opérations. Une prochaine réunion CCAS sera organisée à ce propos. **Le conseil municipal à l'unanimité adopte la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.**

SACPA contrat animaux errants : Le code rural (article R211-12) impose aux Maire d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire pour capturer les animaux errants sur la voie publique. Le contrat que nous avons avec la société SACPA arrive à échéance au 31 décembre 2022 et la société propose le renouvellement au 1^{er} janvier 2023 pour quatre années. C'est un contrat de prestations globales fourrières animale 24/24 7j/7, le centre animalier de rattachement est à SOUZY LA BRICHE. Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants légal de l'INSEE soit pour Longvilliers 513 habitants. Le montant annuel global est de 862.64€ HT pour les communes de plus de 500 Habitants. **Le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement du contrat.**

SIE : Convention de mise à disposition du personnel communal de Longvilliers au Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort/Longvilliers. Le SIE demande à ce qu'une convention soit signée entre lui et la commune de Longvilliers, pour mettre à disposition le personnel communal de Longvilliers auprès du syndicat. En effet, l'agent technique de Longvilliers assure l'entretien et divers travaux de maintenance dans la cour, la cantine le bâtiment de l'école maternelle et le préau.

Le personnel administratif remplace les agents SIE, en cas d'absence pour la garderie ou la cantine pour assurer la continuité du service. **Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.**

M. Cristofoli prend la parole suite à la venue de la commission sécurité de la sous-préfecture et la possibilité de fermeture de l'école maternelle pour non présentation de documents. C'est au SIE de se charger de la sécurité des classes mais rien n'a été fait et donc M. Cristofoli a pris en charge le dossier, mais à Longvilliers nous n'avons aucun document concernant les différentes visites des organismes de contrôle et cela a été long pour les obtenir. M. Cristofoli propose une réorganisation de ce syndicat car actuellement cela ne fonctionne pas correctement.

SIE approbation de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'école maternelle appartenant à la commune de Longvilliers au Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort/Longvilliers : Le SIE nous a transmis une proposition de convention très tardivement. M. le Maire n'a pas eu le temps de l'étudier. Longvilliers a déjà mis à disposition du SIE les bâtiments par délibération et souhaite plus de précisions. **M. Chanclud ne soumet pas au vote cette délibération, elle sera ré-inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.**

CIG Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 : Nous avons délibéré pour autoriser le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne a lancé le marché public pour le contrat-groupe. La société SOFAXIS/CNP a été retenue, il faut délibérer pour adhérer au contrat –groupe d'assurance statutaire. Cette assurance sera payée sur la base de 6.50% d la rémunération CNRACL et 1.10% pour les agents IRCANTEC. Elle rembourse à la commune le règlement des salaires des agents en maladie après 10 jours de franchise pour la maladie ordinaire. **Le conseil municipal à l'unanimité adhère au contrat-groupe.**

CART : Adhésion à un groupement de commandes « Fourniture de papier pour impression et reprographie ». Rambouillet territoires avait passé un marché avec la société TORRASPAPEL MALMENAYDE jusqu'en février 2023. Cette dernière a dénoncé le marché car elle ne pouvait tenir ses engagements tarifaires en raison de la très forte hausse du papier. La CART relance donc un nouveau marché public pour l'achat de papier. **Le conseil municipal à l'unanimité accepte.**

QUESTIONS DIVERSES

RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, le siège est situé sur la commune d'Ablis. Trois personnes du rased ont pris rendez-vous avec M. le Maire pour expliquer leur problème de fonctionnement. Actuellement seule la commune d'Ablis subventionne le RASED alors qu'elles interviennent dans de nombreuses écoles. Elles n'ont aucun moyen matériel pour travailler et démarcher les communes pour obtenir environ 1€ par enfant pour l'année scolaire. M. Chanclud souhaite en parler au SIE car le syndicat gère les élèves des deux communes et à ce titre pourrait subventionner le RASED. Il propose que si le SIE ne prend pas de décision, Longvilliers délibérera pour accorder une subvention au RASED.

Rapports annuels 2021 du SEASY (Syndicat de l'Eau, de l'Assainissement du Sud Yvelines) sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable. M. Godeau aphone fera un résumé au projet Conseil municipal.

Rapports d'activité 2021 de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile de France), de l'**EPF Ile de France** (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) et du **SICTOM** (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Ces rapports sont disponibles en Mairie.

Demande de subvention non retenue : AFM Téléthon, AFSEP (Association Française des sclérosés en plaques), Secours Populaire français et Commune Ukrainienne de IRPIN qui s'est adressé à l'Association des Maires de France afin de solliciter l'aide des communes et intercommunalités.

Urbanisme : Projet de division en trois parcelles rue de Corblins Hameau de La Bête, le projet de division est présenté aux conseillers (la maison existante et deux terrains à bâtir).



Micro crèche : Avancée des travaux au Bourg à Longvilliers. Les fondations sont d'une profondeur de 1.80M, cela paraît démesuré pour l'ossature bois du bâtiment à un étage. Le Conseil Général a posé le panneau expliquant les financements. Après les fondations, la dalle béton doit être coulée prochainement.

CART : La (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires) propose l'organisation de balade thermique, c'est une personne de Rambouillet Territoires conseillère en énergie, qui peut apporter des conseils gratuits et neutres sur la rénovation de leur logement. Elle peut proposer des balades thermiques, pendant la période hivernale elle sera équipée d'une caméra thermique lui permettant de visualiser les déperditions thermiques des logements des habitants volontaires, les personnes intéressées doivent se faire connaître en Mairie.

Jeune habitante de Bouc Etourdi : La commune avait accordé une subvention à Manon Luquand pour un projet humanitaire au Cambodge. Elle a souhaité une nouvelle fois remercier les personnes qui l'ont aidé à réaliser ce voyage et a fait parvenir un petit reportage photo de son séjour humanitaire.

Plan vélo Yvelines 2022-2027 : Le Conseil Départemental a voté une enveloppe de 12M€ pour soutenir les projets des collectivités locales pour développer l'usage du vélo au quotidien et répondre aux enjeux actuels de développement durable. (Relier en toute sécurité les zones d'habitation avec les gares, les établissements scolaires, les bassins d'emploi etc...). Le taux de subvention pour les territoires ruraux est de 60%. Ce plan ne subventionne que les gros projets. La piste cyclable au niveau du barn sur la route reliant Rochefort à Bonnelles a été réalisée par la Véloscénie (Paris - le Mont st Michel) car le chemin de randonnée franchit la route, cette traversée a été sécurisée. Sur les petites routes, il ne peut y avoir de piste cyclable, il est nécessaire de partager la route.

SEY (Le Syndicat d'Énergie des Yvelines) a négocié avec EDF fournisseur d'énergie, lauréat du contrat 2023-2025, la possibilité pour les collectivités qui emploient moins de 10 personnes et ayant moins de 2M€ au Compte Administratif 2021 de transférer leurs sites C5 (inférieur ou égal à 36kVa) aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRV). Longvilliers serait éligible. Cela va permettre de limiter l'augmentation de la facture d'électricité 2023 à 30% au lieu de 60% au cours actuel.

CART : informe les communes que le bail du siège de la CART arrive à échéance en octobre 2023 aucune garantie sur une éventuelle reconduction du bail car le propriétaire met en vente ce bâtiment ainsi que le bâtiment accueillant le CIAS (Centre Intercommunal d'Aide Sociale) et un acheteur a déjà manifesté son intérêt pressant. Rambouillet Territoires doit acheter ces biens car un seul autre site en vente sur Rambouillet avec une taille suffisante mais ne convient pas, et la construction d'un nouveau siège sur le parc d'activités du Bel Air serait trop longue.

M. Chanclud lit le **courrier d'un habitant** adressé au Maire et au Conseil Municipal afin qu'il fasse respecter le règlement relatif aux haies en bordures de mitoyenneté ou de la voie publique. La plupart des habitants taillent leur haie à l'aplomb de leur propriété. Dans le bourg deux maisons n'ont pas procédé à la taille de leur haie. M. Chanclud en prend bonne note.

Écriture inclusive employée dans un article du journal de la commune. L'*écriture inclusive* est une forme d'écriture qui vise à assurer une égalité de représentation entre les femmes et les hommes en prônant notamment une féminisation des noms de métier. Cette écriture ne s'applique pas dans les textes officiels. M. Chanclud refuse de censurer des articles mais demande à chaque auteur de signer son écrit. Il n'y aura pas de militantisme dans le journal du village, jusqu'à maintenant tout le monde respectait ce principe.

M. Chanclud rappelle aux conseillers la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 avec remise de gerbe. Une nouvelle fois l'association fer de lance de Saint Cyr sous Dourdan nous fera le plaisir d'assister à la cérémonie à cheval et en tenue d'époque.

La séance est levée à 22h 16

